



*Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche*

Le Ministre

Paris, le 02 AOUT 2006

Réf. : CAB/JPI-FG

**Note à l'attention
Destinataires in fine**

Objet : Relevé de conclusions de la réunion du 11 juillet

Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a rencontré le mardi 11 juillet l'intersyndicale de la recherche sur le thème de la précarité. Cette réunion a donné lieu à des échanges constructifs qui déboucheront vers la mise en œuvre de mesures concrètes et de dispositifs de suivi et d'encadrement de la précarité. Les sujets suivants ont été abordés.

- Précarité dans les établissements publics de recherche

L'appréciation du terme précarité nécessite un travail d'approfondissement, des écarts de définition ayant été constatés. Il convient d'affiner ainsi la définition, en l'adossant par exemple à une typologie de contrat de travail et de statut.

Le Ministre propose d'associer les syndicats au travail de typologie de la précarité qui sera réalisé par l'observatoire de l'emploi scientifique créé au sein de la DGRI. Une réunion sera organisée sur ce thème dès le mois d'octobre.

- Précarité dans les universités

Le ministère a largement utilisé les dispositifs de déprécarisation mis en place au niveau national. Cet effort devra être maintenu, et lorsque cela est possible, il conviendra de privilégier, pour les postes de titulaires, les agents qui bénéficiaient de contrat à durée déterminée.

En ce qui concerne les ATER, il est rappelé que ceux-ci sont très majoritairement (85%) des doctorants. Ils ne relèvent pas de dispositif de traitement de la précarité.

- Créations d'emplois

Le nombre de créations d'emplois en 2007 n'est pas définitivement arrêté, cependant le Gouvernement a d'ores et déjà réaffirmé sa volonté de croissance de l'emploi dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui constitue un effort important dans un contexte budgétaire national particulièrement contraint.

Il est rappelé que les créations réalisées en 2006 et en 2007 correspondent dans leur très grande majorité à des emplois statutaires stables. Les créations d'emplois ne contribuent pas à une augmentation de la précarité. Pour mémoire sur les 3000 créations de postes de 2006, 2700 correspondent à des emplois statutaires, 200 à des post-doctorants et 100 à des contrats à durée déterminée de haut-niveau. Ces derniers contrats permettent notamment l'accueil de chercheurs étrangers, qui ne pourrait pas l'être sans cette forme de contrat.

- Libéralités des doctorants et des post-doctorants

Le ministère a mis en place un dispositif de prise en charge des cotisations sociales pour les doctorants qui bénéficiaient de libéralités. En ce qui concerne les post-doctorants, le Ministre rappellera aux dirigeants des organismes et établissements de recherche leur responsabilité d'employeur. A compter du 1^{er} janvier 2007, aucun chercheur post-doctorant ne pourra être employé sans bénéficier d'un contrat de travail en respect de la réglementation du droit du travail.

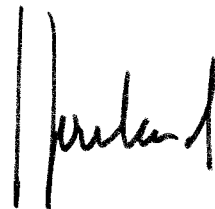
- Agence nationale de la recherche (ANR)

La création de l'ANR correspond à une augmentation nette du budget national consacré à la recherche. Cette création n'a en aucun cas entamé les budgets des universités et des établissements. La création de l'ANR constitue une diversification des modes de financement de la recherche, en introduisant le financement sur projet. Leur part reste faible en comparaison des situations rencontrées dans les autres pays européens et qui n'a pas vocation à devenir une mécanique de financement majoritaire.

Le système mis en place vise à conjuguer la stabilité indispensable à la pérennité des travaux de recherche avec l'émulation et la stimulation nécessaires au travers des appels à projet.

- Stage et apprentissage

Il est convenu que les questions liées aux stages d'une part, à l'apprentissage d'autre part, feront l'objet de réunions spécifiques à l'automne.



François GOULARD

Destinataires

Michel COUSY (SNTRS-CGT)
Jean-Pierre ADAMI (FERC-sup-CGT)
Marie-B. ALBERT (SUD-Recherche-EPST)
Claude-Marie BACHELET (SGEN-CFDT-INSERM)
Brigitte BEUNEU (CFDT-CEA)
Jacques DROUET (SNPTES-UNSA)
Michel FORTUNE (SNESup-FSU)
Marie GANOZZI (SNASUB-FSU)
Denis JOUAN (FSU)